Volet technique

Etudes et tests préalables aux investissements d’incorporation de matière première issue du recyclage

# Table des matières

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc58403359)

[2. Suivi et planning du projet 2](#_Toc58403360)

[3. Engagements spécifiques 2](#_Toc58403361)

[4. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 2](#_Toc58403362)

# Description détaillée de l’opération

Indiquer si l’étude consiste en :

 une étude de faisabilité

 la réalisation de tests d’intégration de MPR dans les procédés industriels.

Préciser les moyens prévus pour la réalisation des test (moyens humains internes, temps d’immobilisation de ligne, achat matière première, moyens de mesure des résultats/qualité, prestations externes, ….), la méthodologie envisagée, et les résultats attendus des tests.

# Suivi et planning du projet

Insérer un planning prévisionnel du projet, en intégrant les démarches administratives.

# Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à réaliser une fiche de valorisation publique de l’opération.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME et de ses partenaires.

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Selon les indications du contrat, vous devrez nous transmettre un ou plusieurs des rapports ci-dessous.

* Un ou plusieurs rapport d’avancement de l’opération
* Un rapport final définitif de l’opération

Il(s) pourra/ont être constitué(s) d’une note technique précisant le déroulement de l’opération, les éventuels écarts dans la mise en œuvre du projet, son bilan par rapport aux objectifs du projet, le bilan des actions d’accompagnement et de communication menées par le bénéficiaire et contenant les supports de communication, validés a priori par l’ADEME, et mentionnant sa participation financière et/ou faisant apparaître son logo ; et tout autre élément que le bénéficiaire jugera utile de joindre en annexe.

* Tout autre document laissé à l’appréciation de l’instructeur ADEME. Dans certains cas, il pourra vous être demandé des bilans d’exploitation annuels de l’investissement permettant de qualifier les gains environnementaux obtenus.